



Les communes en clair sont couvertes par un CLIC de niveau 1 :
missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation aux familles

Les communes en foncé sont adhérentes au CLIC, et par conséquent couvertes au niveau 3 :
niveau 1 + missions d'évaluation des besoins et d'élaboration du plan d'aide personnalisé (GIR 5 et 6) + mise en oeuvre,
suivi et adaptation du plan d'aide avec les intervenants extérieurs

